

Demande de capitalisation de la rente de vieillesse (Plan de base)

1. Identité

Nom _____ Prénom _____
Rue, N° _____ NPA. localité _____
Date de naissance _____ N° AVS _____
État civil _____ N° assuré _____

2. Informations concernant la capitalisation

Je voudrais faire la capitalisation suivante:

- 100% de l'avoir de vieillesse, ou
- _____% de l'avoir de vieillesse, ou
- CHF _____ de l'avoir de vieillesse

3. Indications générales

- Un versement du capital entraîne une réduction correspondante de la rente de vieillesse et des prestations comprises dans l'assurance. Avec le versement du capital vieillesse, tous les droits réglementaires correspondants vis-à-vis de la Caisse de pension sont considérés comme acquittés.
- La demande doit nous parvenir au plus tard six mois avant la date de départ à la retraite souhaitée.
- Après expiration du délai de déclaration, ce type de demande est irrévocable.
- Si un cas de prévoyance (invalidité) survient avant le départ en retraite, la demande devient caduque.

4. Signatures

Personne assurée

Date _____ Signature _____

Conjoint(e) resp. partenaire enregistré(e)

Date _____ Signature _____